

NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS DU MOIS

1. RENOUVELLEZ VOTRE CARTE DE MEMBRE / RECRUTEZ GRATUITEMENT

Période de janvier à mars

Vous trouverez ci-inclus le **FORMULAIRE** pré-complété pour votre renouvellement.

1. Veuillez y faire les corrections, s'il y a lieu.
2. Joindre votre chèque de 10 \$.
3. Nous le transmettre par courrier dans l'enveloppe pré-adressée le plus tôt possible.

POURQUOI être membre de l'AQDR?

1. Pour **APPUYER** un mouvement de défense des droits des Aînés.
2. **Augmenter** la force du groupe qui influence les Décideurs.
3. **SOUTENIR** votre Conseil d'Administration.
4. Pour vous **INFORMER** (Bulletin de section et provincial) et ainsi
5. **ÊTRE SOLIDAIRE** en toute conscience lors des gestes d'appui ou de contestation
6. Connaître nos **ACTIVITÉS** et bénéficier de conférences vous intéressant.
7. **Profiter** des programmes privilèges d'Assurances La Capitale et Groupe Forget.

Aidez votre Association: amenez un(e) ami(e) à un dîner-conférence en février ou mars et permettez-leur ainsi de bénéficier de la carte de membre GRATUITE pour la première année.

ACTUALITÉ

DÉCLARATION D'IMPÔT SIMPLIFIÉE POUR 80 000 AÎNÉS

Québec facilitera la tâche de plusieurs milliers d'aînés pour leur déclaration de revenus 2007. Une nouvelle **déclaration de revenus pré remplie** sera transmis à 100 000 personnes dont 80 % sont des personnes de 65 ans et plus. Ça représente le tiers des aînés. Selon le ministre du Revenu, Jean-Marc Fournier, il s'agit d'une déclaration d'une seule page que Revenu Québec remplit à partir des données qu'il possède. C'est en 2011 que tous les Québécois en bénéficieront.

Vous serez peut-être dans les heureux choisis. Vous n'aurez qu'à vérifier les informations inscrites, faire les corrections, si nécessaire, et le transmettre au plus tard le 30 avril qui est la date limite de la production de sa déclaration de revenus. Voilà un premier effet positif. C'était une des revendications de l'AQDR. Restent à venir les

Conseil d'administration 2007-2008 :

Présidente :	Colette St-Onge, 247-5246	Vice-présidente : poste vacant
Secrétaire-trésorière :	Marcelle J.-Deschênes, 247-5981	
Administratrices :	Annette Bélanger, 598-7207	Pauline Bélanger, 598-3878
	Estelle Pelletier, 598-7038	Claire Tardif, 248-3138
Collaboration spéciale :	Député Paul Crête, 66, du Palais de Justice, Montmagny (Qc) G5V 1P5	
Commanditaire :	Restaurant St-Jean, 27, de Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli, Tél. : 598-6266	
Responsable du bulletin :	Colette St-Onge, 247-5246	
Collaboratrices :	Annette Bélanger, Fernande Cloutier, Georgette Aubin	
Mise-en-page :	Guylaine Hudon	
Site Internet :	www.aqdr.org/sections.php	Courriel : aqdr.lislet@videotron.ca
	Pour nous rejoindre : AQDR Montmagny-L'Islet, ☎ 247-5246	
	Adresse : 376, des Pionniers Est, L'Islet, G0R 2B0	

NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS.

L'Arbre et ses Racines

MRC Montmagny et L'Islet

Bulletin spécial numéro 21

Janvier 2008



Montmagny- L'Islet

Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2008 débute par un « Bulletin spécial » et une « météo spéciale »

Comme promis nous complétons, par ce bulletin spécial, les informations sur les « Conditions d'obtention d'un certificat de conformité pour les résidences pour personnes âgées ».

Nous en profitons pour vous transmettre nos Vœux de « *Bonne Année 2008* » et nous vous donnons une recette sur 12 mois tout à fait inspirante. Nous complétons ces informations par un témoignage présenté sous forme de « Mémoire » à la Ministre des aînés lors de sa consultation à l'automne dernier. Ce témoignage est stimulant et réconfortant pour les aînés en résidence. Il peut en inspirer plusieurs. Les impôts s'en viennent, pour un tiers d'entre vous ce sera un revenu simplifié en une seule page. Voyez les informations dans la *Chronique*.

En ce mois le plus froid de l'année (peut-être pas en 2008 ?) il est impératif de bien se couvrir. Chez les personnes âgées, la diminution de la perception du froid, l'altération des vaisseaux et la diminution de la masse musculaire, les rendent particulièrement vulnérables. Mettons nos tuques et nos mitaines et allons dehors. Permettons-nous un peu d'humour pour agrémenter notre quotidien, rions, continuons d'aimer et ne quittons jamais le fil de l'émerveillement.

Colette St-Onge

CHRONIQUE

CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES (suite et fin)

Qu'est-ce qu'on considère comme une résidence pour personnes âgées? (RPA)

« C'est un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées, et une gamme de services principalement reliés à la sécurité, et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale. »

Au 1^{er} décembre 2007, 12 résidences sur 38 pour la région Montmagny-L'Islet ont fait leur demande de certification à l'Agence de santé et services sociaux.

Un comité a été mis sur pied pour s'assurer que les exploitants se conformeront aux critères dans les délais prescrits (février 2009) et dans le but de faciliter les liens avec le CSSS.

Source : Bulletin de liaison Table de Concertation des Aînés

« Pour ceux qui veulent savoir si le boa goûte le poulet, je dirai ceci: le boa ne goûte ni le poulet ni le bœuf. Un boa, ça ne goûte pas, ça avale tout rond... Ha, ha, ha! »

Tiré de « Sous l'arbre à palabres, mon grand-père disait... » de Boucar Diouf .

CHRONIQUE (SUITE)

CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES (suite et fin)¹⁾

Dans les Bulletins de novembre et décembre 2007 vous retrouvez des informations sur ce sujet. En voici le complément.

Médication

1. L'exploitant privilégie l'auto administration.
2. Service de distribution par l'exploitant:
 - 1° Une personne responsable est désignée pour la distribution.
 - 2° L'entreposage des médicaments doit être sous clé.
 - 3° Assurance de la distribution du bon médicament.
3. Si l'exploitant met à la disposition de ses résidents des médicaments d'usage courant en vente libre, il doit les conserver sous clé. Leurs règles d'utilisation sont déterminées par un pharmacien. Il doit l'inscrire dans un cahier.

Autres exigences

1. L'exploitant doit s'assurer que toute activité de détaillant ou de restaurateur ou la fourniture de services payants, ne met pas en danger la santé ou la sécurité des résidents.
2. L'immeuble doit respecter les normes des règlements municipaux en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité ou de construction.
3. L'immeuble doit respecter les normes prévues à la Loi sur la sécurité des édifices publics et la Loi ou les règlements sur le bâtiment.

Assurances L'exploitant doit détenir et maintenir une assurance-responsabilité.

Exemption Certaines dispositions ne s'appliquent pas à l'exploitant d'une résidence qui n'offre aucun service d'assistance personnelle tels des soins d'hygiène, l'aide à l'alimentation, à la mobilisation et aux transferts ainsi que la distribution des médicaments.
FIN

TÉMOIGNAGE D'UN AÎNÉ

Responsable du comité de milieu de vie en résidence

Monsieur Charles Castonguay, de Lévis, habite avec sa conjointe une résidence pour aînés depuis 12 ans. Il est responsable du comité de milieu de vie de sa résidence et a aidé d'autres aînés à former leur comité. Il a présenté un mémoire à la ministre des aînés Marguerite Blais. En voici quelque bribes. Retenons qu'il parle des aînés en résidence.

« La meilleure qualité de vie des aînés est intimement liée à l'existence d'un comité qui a toute son autonomie. Le comité reconnaît la nécessité pour les propriétaires de rentabiliser les investissements et donc de réaliser des profits. Cependant, la tentation est forte d'abuser des résidents, en particulier des plus vulnérables. Exemples : augmenter le coût du loyer de façon abusive, utiliser toutes sortes d'astuces pour soutirer des frais comme dans le contrôle unilatéral du crédit d'impôt, soins infirmiers, repas, médicaments, etc.

Personne n'ignore que les aînés en situation d'hébergement ne parlent pas, ne se plaignent pas, ne réclament pas leur droits. Ils ont peur des représailles, ils sont intimidés, ils se résignent à tout. Certains propriétaires ou gestionnaires en abusent. »

Il a souligné que les membres de son comité ont adhéré à l'AQDR souhaitant ainsi avoir un défenseur de leurs droits.

Tiré du Bulletin électronique de l'AQDR, janvier 2008.

ANNIVERSAIRES

* St-Onge, Colette * Pelletier, Florianne * Cloutier, Ginette * Lord, Rosaire
* Deschênes, Marcelle * Giasson, Yvette * Bérubé, Jeannine

RECETTE POUR L'ANNÉE 2008

Sur 12 mois et 366 jours

Prenez 12 mois complets, les nettoyer de tout ressentiment, haine et jalousie, pour les rendre aussi frais et propres que possible.

Coupez chaque mois en tranches de 29, 30 ou 31 morceaux.

Tout doucement, incorporez dans chaque journée, un zest de courage, un pincée de confiance, une cuillerée de patience et une louche de travail.

Mélangez avec de généreuses portions d'espoir, de fidélité, de générosité et de douceur.

Assaisonnez le tout avec un soupçon de rêves.

Servir dans un grand bol d'amour, avec une louche de rires et une tasse de bonne humeur.

Décorez avec un sourire et servir avec tendresse.

Savourez ce plat pendant 366 jours avec amour et délicatesse.

Paix! Santé! Joie!
Bonne et Heureuse Année 2008!

HUMOUR

Les repas des Fêtes sont propices en échanges d'histoires drôles. En voici une :

Devant le juge ce matin-là, un procès entre deux voisins d'une petite ville de la Beauce. Le premier témoin de la Couronne, une grand'mère de 85 ans, très lucide. L'avocat lui demande: « *Madame Poulin, me connaissez-vous? -Oh oui! Je vous connais M. Rodrigue, depuis votre enfance... et vous me décevez beaucoup. Vous trompez votre femme, vous manipulez les gens et vous êtes un calomniateur. Au lit vous êtes un impuissant et sur le plan professionnel, vous ne voyez pas plus loin que le bout de votre nez. Oh oui, j'vous connais!* » L'avocat est totalement déconcerté. Il pointe l'avocat de la défense et demande: « *Connaissez-vous M. Lemieux? - Bien sûr, je le connais... depuis qu'il est jeune. Il est paresseux, obèse et alcoolique. C'est un des pires avocats de la région. Non seulement il a trompé sa femme avec trois femmes différentes, mais l'une d'elles était votre épouse. Oh oui! Je le connais!* » L'avocat est sur le bord de l'apoplexie.

Le juge demande aux deux avocats de s'approcher, et avec une voix basse et très calme, il leur dit: « *Si l'un de vous-deux demande à cette vieille dame si elle me connaît, je vous envoie tous les deux pourrir en prison pour outrage à la Cour.* »

CITATIONS

« *Nous entrons dans une expérience planétaire grandeur nature qui pourrait être intéressante. Le seul problème est que nous sommes dans l'éprouvette.* » *H u b e r t Reeves*

« *La chaleur de nos cœurs empêche nos corps de rouiller* »